projets l'avaient si vivement frappé. Lorsqu'il eut acquis cette certitude, il hésitait encore à parler, mais, sur les conseils pressants de deux témoins, il se décida et fit connaître à la justice le crime dont il avait été l'involontaire confident.

L'accusé se borne à opposer un démenti aux affirmations de Dewardt, mais il est impossible de douter de la sincérité de cet homme dont la moralité est inattaquable, et les témoignages de ceux auxquels il a raconté sa conversation avec l'accusé attestent l'exactitude et la fidélité de ses souvenirs. Le fait reste donc établi et constitue contre Verryt une charge accablânte dont ses dénégations ne sauraient atténuer la gravité.

D'ailleurs, les explications que fournit l'accusé sur les circonstances dans lesquelles se serait produite la mort de sa femme sont formellement contredites par les constatations et par les témoignages. Il prétend qu'après s'être promené toute l'après-midi du 3 septembre avec sa femme et un M.Nys,il aurait, vers huit heures du soir, sur l'Esplanade quitté ses compagnons pour satisfaire un besoin naturel (dont les recherches faites dès le lendemain n'ont cependant permis de retrouver aucune trace.) Il ajoute que sa femme l'a suivi, dans le même but, et qu'à trois ou quatre mètres de lui elle est tombée dans l'eau, que gêné par un pantalon qu'il avait mis bas,(circonstance qui a également échappé à tous les témoins, il n'a pu l'en retirer et a immédiatement appeléau secours. Or, il a été reconnu d'une part qu'à l'endroit où se serait produite la chute, le niveau de l'eau n'est qu'à 0m80 centimètres à peine du revêtement en maçonnerie qui borde le canal, et que, dès lors, l'accusé aurait pu tendre la main à sa femme ou saisir ses jupons qui surnageaient, s'il avait eu l'intention de la sauver.

Il est constant, d'autre part, qu'il s'est écoulé environ deux minutes entre le moment de la chute et ses premiers cris. Cet intervalle est difficilement explicable et a semblé si étrange à un témoin que, dès le premier moment, il a conçu des soupçons et les circonstances qu'il rapporte lui ont laissé la conviction que Verryt a volontairement précipité sa femme dans l'eau pour lui donner la mort.

Enfin, l'attitude de l'accusé après l'événement a trahi, d'une façon non équivoque, l'agitation à laquelle il était en proie. Dès le 8 septembre il demandait à un témoin si on ne l'avait pas accusé d'avoir tué sa femme, et ajoutait : « Je crois bien que je vais avoir beaucoup de mauvaises langues contre moi. » Une autre fois, il racontait que, le 3 septembre, sa femme était dans un état d'ivresse complète, et que depuis longtemps sa vue était affaiblie; à un troisième il demandait si, dans le cas de mort par immersion, il était possible de reconnaître s'il y avait eu suicide, accident ou crime, et quelque temps après une femme l'ayant, dans le cours d'une discussion, publiquement accusé, il répondait : « On ne peut rien me faire; ces affaires sont arrangées; j'ai parlé à quelqu'un, tout est en ordre, » témoignant ainsi, par ces paroles imprudentes, les préoccupations qui le sollicitaient. En un mot, ses allures et son langage soit avant la mort de sa femme soit depuis, ont frappé tous ceux qui en ont été les témoins.

Ses explications embarrassées, ses réticences, ses mensonges, son épouvante enfin quand il a vu apparaître le sieur Dewert dans le cabinet du magistrat instructeur, tout achève de le confondre et apporte à la justice la preuve de sa culpabilité.

—

Après la lecture de l'acte d'accusation M. le greffier fait l'appel des témoins, qui sont au nombre de 43 ; quarante sont cités par l'accusation, trois par la défense.

Puis M. le président, après quelques explications données au jury, procède immédiatement à l'interrogatoire qui continue au moment du départ de notre courrier.

Le procès Naundorff contre le comte de Chambord.

Hier est venu devant la Cour d'appel de Paris à l'audience solennelle, toutes chambres réunies, le curieux procès fait au comte de Chambord par les héritiers Naundorff qui se prétendent enfants de Louis XVII.

On se rappelle qu'en 1851, les six enfants de Naundorff et sa veuve assignèrent Mme la duchesse d'Angoulême, M. le comte de Chambord et Mme la duchesse de Parme comme ayant recueilli la succession de celui que Naundorff disait être son père. Ils demandaient que l'acte de décès du duc de Normandie, Louis XVII, fut déclaré nul et non avenu. Toute l'argumentation de M. Jules Favre reposait sur ce point qu'il y avait eu substitution d'enfant et que Louis XVII avait pu s'évader de la prison du Temple. Le tribunal n'admit pas cette explication par ces motifs « que la surveillance du Temple avait été l'objet des précautions les plus minutieuses et qui ne permettaient pas une substitution de personne ; que d'ailleurs l'autopsie avait été environnée d'une publicité incontestable. »

C'est ce procès dont il a été fait appel qui est venu hier devant la cour. Longtemps avant l'ouverture de l'audience une foule de curieux stationnait dans les couloirs, l'escalier et le vestibule du 1er étage. Des discussions assez vives se sont même engagées sur cette affaire. En attendant l'ouverture des portes à 11 h. 1/2. La salle d'audience a été envahie par le flot des curieux et il est devenu dès lors impossible d'y pénétrer. Dans cette première audience M.Jules Favre s'est borné à faire un long exposé de l'affaire, mais sans entrer dans le cœur même de son sujet. C'est seulement aujourd'hui qu'il plaidra la cause à fond. Entr'autres preuves, il présentera,dit-on au tribunal, un certificat constatant que Louis XVII s'est réellement évadé du Temple. A 4 heures l'audience a été levée et renvoyée à demain. On disait dans les couloirs que cette affaire ne serait pas terminée avant lundi.

A la sortie, les curieux se sont massés dans la salle des Pas-Perdus du rez-de-chaussée pour attendre la sortie de M. Naundoff. Après quelques instants d'attente la curiosité de la foule a été satisfaite. Le prétendant, en habit noir et en gants blancs,est descendu donnant le bras à sa sœur. C'est un homme de 45 ans environ, d'une belle prestance. On a beaucoup ri en voyant la suite de M.Naundorff descendre solennellement le grand escalier du Palais de justice.

—

M. Eghar Monteil, auteur du volume intitulé *histoire d'un frère ignorantin*, a comparu jeudi devant la 7e chambre de police correctionnelle sous le coup de la poursuite en diffamation dirigée contre lui par le supérieur de la congrégation des frères de la doctrine chrétienne. En même temps que M. Edgar Monteil, ont comparu MM. Brouillet, éditeur, et Brochin imprimeur du livre incriminé. Le tribunal a rendu un jugement qui condamne M. Edgar Monteil à 1 an de prison et 2,000 fr. d'amende, l'éditeur et l'imprimeur à 6 mois et 1 mois, plus à 1,000 fr. et 500 fr. d'amende. MM. Edgar Monteil et Brouillet ont été en outre condamnés solidairement à 10,000 fr. de dommages-intérêts au profit des plaignants avec contrainte par corps pendant la durée de deux années. La condamnation est sévère, mais le livre était infâme.

Faits Divers

— Nous avons dit que le gouvernement faisait pratiquer des perquisitions afin de rentrer en possession des armes restées indûment entre les mains de certains citoyens; les résultats obtenus prouvent combien ces mesures étaient commandées par une impérieuse nécessité. Dans les seules vallées du Rhône, de l'Hérault et de la Haute-Garonne, du 20 novembre au 20 janvier, il a été saisi plus de 60,000 fusils.(*Patrie.*)

— On annonce la mort de Mme de Chabannes La Palice, femme du vice-amiral de ce nom. On sait que cette dame fut décorée de la médaille militaire en récompense du courageux dévouement qu'elle montra à Toulon, pendant le grand choléra de 1865.

— M. Leroux, sociétaire retraité de la Comédie française, vient de mourir à Alger dont il dirigeait le théâtre depuis un an.

— L'instruction de l'affaire d'Annonay est terminée et le dossier a été communiqué au parquet. Autant qu'on peut en juger, la mise en liberté pure et simple paraît peu probable. On n'attend pas non plus le renvoi devant la cour d'assises, c'est-à-dire en premier lieu devant la Chambre des mises en accusation, qui aurait, en ce cas, à statuer préalablement. On croit plutôt à un procès en police correctionnelle, ce qui supposerait non plus un crime, comme un complot mais un simple délit, par exemple celui d'affiliation à une société secrète, M. Chapuis n'est plus au secret.

— Une circulaire adressée par le Préfet d'Alger aux Sous-Préfets dit que les réfugiés politiques seront mis en liberté sur la demande des colons ou autres personnes pouvant les employer pendant un mois à la condition d'aviser l'autorité en cas de changement ultérieur de résidence. — Il n'y a eu aucune décision relativement aux forçats.

— DÉTOURNEMENT PAR UN EMPLOYÉ, ARRESTATION. — Un jeune homme, R.... employé chez un négociant de la rue du Sentier, avait été chargé, samedi matin, d'aller recevoir un billet de 10,000 fr. Il avait touché la somme et n'avait pas reparu.

La police fut avertie et des recherches eurent lieu immédiatement.

Dimanche matin, on sut que la veille,un jeune homme dont le signalement répondait à celui du jeune commis, avait passé la soirée dans un établissement du boulevard de la Villette, et avait laissé en dépôt au patron une somme de 6.000 fr.

Le jour même, trois jeunes gens et quatre jeunes femmes égayaient de leurs joyeuses folies Montmorency et les environs. Ils formaient une cavalcade, s'arrêtant à tous les cafés et restaurants et jetaient l'argent à pleines mains.

Lundi matin, avant même qu'ils fussent dégrisés, tous étaient arrêtés C'est que parmi eux était R... qui fournissait à la dépense. Dans les vingt-quatre heures qui s'étaient écoulées entre le vol et l'arrestation, il a été dépensé 4,000 fr.; à elle seule, la partie de Montmorency en avait coûté 3,000.

Appartenant à une très-honorable famille, ce jeune homme s'était jusque-là parfaitement conduit.

Il faut croire qu'il a été pris de vertige quand il s'est vu 10,000 francs entre les mains.

— Les **Pastilles digestives aux Lactates alcalins** de **Burin du Buisson**, lauréat de l'Académie de médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent les constipations en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière gorge, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions.— Dépôt dans les principales pharmacies Roubaix.A pharmacie Coille.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Marseille, 6 février. — Ce soir, M. de Tracy,préfet des Bouches-du-Rhône, a installé M. Rabateau, maire de Marseille et les six adjoints. M. le préfet a prononcé seulement quelques paroles de félicitations adressées au maire; il espère qu'il contribuera à la prompte expédition des affaires par son intelligence et son activité éprouvées.

Trente conseillers municipaux qui assistaient à l'installation sont demeurés immobiles sur leurs fauteuils comme s'ils eussent été étrangers à la cérémonie.

Le *Journal de Marseille* dit que trois adjoints ne se considérant pas révoqués, attendu le silence du décret sur le nombre des adjoints, ne veulent pas se retirer.

Londres, 6 février, soir. — Le baron Mayer de Rothschild est mort.

Les conservateurs l'ont emporté à Westminster; ils ont aussi gagné un siége à Tower Hamlets, où M. Ayrton n'a pas été réélu.

La cité de Londres a élu trois conservateurs. M. Goschen, membre du cabinet, a été réélu. Le baron de Rothschild a échoué.

Trente-cinq élections ont eu lieu aujourd'hui en Irlande. 13 appartiennent aux conservateurs, 16 aux partisans de l'autonomie irlandaise, et 6 aux libéraux.

On considère la majorité dans la chambre comme assurée aux conservateurs.

Rome, 6 février. — Le président Minghetti a annoncé à la chambre que la démission de M. Scialaja était acceptée. M. Cantelli, ministre de l'intérieur, est chargé de l'intérim du ministère de l'instruction publique.

Madrid, 6 février.—Les carlistes ont brûlé la station du chemin de fer à Almaden et fait dérailler un train de marchandises au pont de Gradalmes.

Madrid, 6 février, soir. — Les carlistes ont coupé le pont d'Alendia, sur le chemin de fer de Valence.

Constantinople, 6 février, soir.— Le service des chemins de fer de Roumélie est interrompu depuis trois jours par suite de fortes neiges.

DERNIÈRE HEURE

Londres, samedi.

Un meeting composé d'un nombre considérable de catholiques et dans lequel toutes les villes d'Angleterre étaient représentées s'est réuni; il a voté d'acclamation une motion portant qu'il sympathise avec les catholiques allemands persécutés et qu'il proteste au nom de la liberté, contre la tyrannie de la Prusse.

Le nom de M. de Bismarck a été sifflé à outrance.

On assure que M. Gladstone a donné sa démission.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 7 février.

(Dépêche de MM.Busch,et Ce,représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbonnets.)

Ventes 10,000 b. Marché calme,ferme sans changement.

Havre, 7 février.

(Dépêche de MM.Busch et Ce,représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 1,200 balles. Marché calme, ferme. — Recettes 149.

Avis divers.

ANVERS, 6 février. — *Cotons* : On a de nouveau vendu aujourd'hui 189 bal. coton Georgie disponible à fr. 94 par 50 kilos.

Laines : A la troisième séance de nos ventes publiques de laines, qui a eu lieu hier après midi, il a été

Exposé.			Vendu.
1802 b.	laines de Buenos-Ayres		1695 b.
452 »	»	Russie	111 »
49 »	»	lavée	49 »
38 »	»	diverses	37 »
2341 balles.			1892 bal.

Le choix des laines offertes à cette séance était meilleur; par suite, les enchères ont été plus animées et les prix fermement soutenus.

Voici l'ordre de vente des plus prochaines séances :

Lundi, 9 février à 4 h. de relevée.
(Par les courtiers DE HARVEN FRÈRES).

D'ordre de MM. Ed. Weber et Ce : 1192 b. laine de B.-Ayres.

D'ordre de MM. G. et C. Kreglinger : 1390 b. laine de Buenos-Ayres et 8 b. laine lavée.

D'ordre de MM. Konigs Gunther et Ce : 170 b. laine de B.-Ayres.

Mardi 10 février, à 4 h. de relevée.
(Par les courtiers H. MELGES et J.-J. MELGES).

D'ordre de MM. Hütz et Havenith, 709 b. laine de B.-Ayr. et 103 b. laine lavée.

D'ordre de MM. D. Mauroy et Ce : 70 b. laines lavés.

NEW-YORK, 4 février.— *Cotons* : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 7 11/16d ; le low-middl. 7 5/16d.; à Mobile, middling 7 11/16.; à Galveston good ordin , 6 3/4d.; à Charleston le middling 7 5/8d.; à Savannah le middl. 7 11/16d.; le tout coût et fret par voilier rendu à Liverpool.

THÉATRE DE ROUBAIX

Aujourd'hui dimanche 8 février 1874

Représentation extraordinaire, au bénéfice des artistes réunis en société.

Le Diable, ou le comte de Saint-Germain, drame en cinq actes, par M. Lambert Thiboust.

Distribution : Le Comte de Saint-Germain, MM. Quentin ; Marcel, Williams ; Papillon, Bellucci; Bernard, ouvrier , Levy, Julien, ouvrier, Candigue fils ; Durand,Mme Camille.

Piétri, Candigue père; le Commandeur, Lemaistre père; le Chevalier, Levy; Dubois, Chateaubriard, un Geôlier, Lemaistre; la Marquise, Mlles Fabre; Jeanne, Dalby.

1er acte l'Enlèvement; 2e acte Satan au bal; 3e acte l'Empoisonneur; 4e acte la Mort; 5e acte la Folie.

Première représentation de :

La femme qui se grise, joli vaudeville en un acte, de MM. Guené et Delacour.

Distribution. — Mégriot, MM. Quentin; Annibal, Candigue fils; Lalouette, Candigue père; Césarine, Mlle Chateaubriard.

2me représentation redemandée le **Violoneux,** opérette en un acte de M. Mestèpes, musique de M. Offenback.—Le père Mattieu, MM. Bellucci; petit Pierre, Candigue fils; Reinette, Mme Dalby.

On commencera à 6 h. 1/2 précises.

Ordre du spectacle : 1° la Femme qui se grise; 2° le Diable; 3° le Violoneux.

Prix des places: prix ordinaire pour toutes les places; diminution de 50 centimes pour les 1res galeries seulement.

CAFÉ avec vaste jardin

Rue Neuve, 10

M. **Ginions**, restaurateur a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un **Café** dans le local qui était occupé par le Cercle de l'*Union minicaine*.

Belle Tabagie, Billard, etc., etc.

5586.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents,aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation,diarrhée,dyssenteries, coliques,phthisie,toux,asthme,étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse , épuisement , anémie , chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie,foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan,LordStuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT.— Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.
Musicien au 63e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites: 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr ; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr.— Les *Biscuits de Revalescière*, en boites, de 4, 7 et 60 francs. —La *Revalescière chocolate*, en boites de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boites de 32 et 60 fr. *franco* Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers.— DU BARRY et Ce, 26, Place Vendôme, à Paris.

4095.— E

BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER

VALEURS	Cl. précéd.	Clôture	Baisse	Hausse
A TERME				
3 0/0	58.47 1/2	58.45	0 02 1/2	0 15
5 0/0 1871	92 40	92 42 1/2	».»»	0 17 1/2
5 0/0 1872	93 72 1/2	93 67 1/2	».»»	0 22 1/2
B. de France	39 85	39 70	5.»»	».»»
B. de Paris	1025	1030	».»»	5.»»
Foncier	790.»»	795.»»	».»»	2.50
Mobilier	300.»»	302.50	».»»	6.25
Générale	527.50	530.»»	».»»	».»»
Est	490.»»	492.50	».»»	1.25
Lyon	875.»»	875.»»	».»»	6 25
Midi	590.»»	».»»	».»»	».»»
Nord	1000	997.50	».»»	2.50
Orléans	835.»»	835.»»	».»»	».»»
Ouest	».»»	».»»	».»»	».»»
Gaz	».»»	725.»»	2.50	».»»
Suez	407.50	420 »»	».»»	2.50
5 0/0 Italien	59 50	59 85	».»»	0.20
Espagnol	330.»»	333.75	».»»	».»»
Lombards	352 50	350.»»	».»»	2 50
Autrichiens	732.50	730.»»	».»»	2.50
COMPTANT				
3 0/0	58.50	58.40	».»»	0.10
5 0/0 libéré	92.35	92 27 1/2	».»»	0 22 1/2
5 0/0 non-lib.	93 60	93 47 1/2	».»»	0 17 1/2
4 1/2 0/0	84.50	84.60	0.20	».»»
Morgan	521.25	521.25	».»»	».»»
Ville 1869	286.»»	288.50	».»»	0.25
» 1871	253 75	251.25	1.25	».»»
Obl. 3 0/0 Est	269.75	269.75	».»»	0.25
» Lyon	285.»»	288.75	4.25	».»»
» Midi	272.25	272.»»	».»»	0.25
» Orléans	272.50	270.»»	0.50	».»»
» Vendée	239.50	231.50	».»»	6.»»
Orléans à Ch.	».»»	221.25	».»»	1.25
Orl. Rouen N.	».»»	».»»	».»»	».»»
» » (Sud)	197.»»	200.»»	3.75	».»»
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int	15 1/8	15 3/8	».»»	1/8
3 0/0 Esp Ext69	18 7/8	18 1/8	».»»	1/8
5 0/0 Turc	39.20	39.50	».»»	1 20
5 0/0 Péruvien	60 7/16	60 3/16	».»»	».»»
Immobilière	».»»	».»»		».»»

MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT,

Or en barr. à 1000/1000 ; le k. 3,434 fr. 44 c....	10	à		0/00 pme
Or (pièces de 20 fr.).....	.. ..	à	.. ..	0/00 pme
A. en barre à 1000/1000; le k. 218 fr. 88 c.....	12 ..	à	15 ..	0/00 pme
Ducats de Holl. et d'Aut.	11 65	à	11 80	
Piastres à colonnes Ferdin.	5 25	à	5 50	
id. mexicaines........	5 20	à	5 50	
Aigles d'Amérique (5 d.)	25 12	à	25 37 1/2	
Souveraine Anglais......	25 17 ..	à	25 22 1/2	
Banknotes...............	25 75 ..	à	25 20 ..	
Dollars.................	5 12 ..	à	.. ..	

CHANGES	A trois mois		A courte échéance		
Amsterdam..	210 1/4	210 1/2	210 3/4	211 1/4	et 3 0/0
Hambourg...	123 3/4	123 1/2	123 1/2	123 1/4	— 4 0/0
Berlin......	370 1/2	370 5/8	370 1/4	370 1/2	— 4 0/0
Francfort....	211 ..	212 ..	211 ..	211 3/4	— 4 0/0
Vienne......	217 ..	218 ..	218 ..	... ..	— 4 0/0
Madrid......	515 ..	516 ..	518 ..	516 ..	— 4 0/0
Pétersbourg.	333 ..	335 ..	335 ..	337 ..	— 4 0/0
Londres	25 20 ..	25 22 1/2	25 10 ..	25 22 1/2	m 3 1/2
Belgique....	.. p	3/8 p	3/8 . p	.. p	m 5 0/0
Italie........	14 1/2	.. ..	14 1/2	15 .. p	— 5 0/0

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 6 février.

Deux heures. — Il nous faudrait un mouvement de hausse un peu sérieux pour ramener des affaires sur notre marché ; c'est une remarque qu'on a pu faire tous ces temps derniers, que aussitôt que nos rentes remontaient de quelques centimes, les transactions devenaient plus importantes et plus suivies.

Depuis deux jours que la baisse semble vouloir s'affirmer, les changes deviennent bien plus rares ; il est à craindre que le mois de février ne soit de tous points semblable aux mois précédents.

La Bourse aujourd'hui présente cependant un caractère quelque peu différent. La réaction qui s'était manifestée au début de la Bourse s'est tout à coup arrêtée, et en ce moment, malgré l'atonie des affaires, nos rentes sont en reprise de 10 c.; elles accusent même des tendances de hausse qui doivent faire réfléchir les vendeurs.

Les valeurs de crédit sont toujours l'objet d'attaques assez vives de la part de certains spéculateurs.

Le mobilier français vient de perdre le cours de 300 ; un moment il a été offert à 290.

Le foncier est faible à 790.

La générale est lourde à 525.

Les actions de nos grandes lignes ont été offertes au début de la Bourse; en ce moment elles sont très fermes et aux cours de la veille.

Les actions et délégations de Suez sont cotées : les premières à 408 et les secondes à 388.

La différence de ces cours sur ceux d'hier provient du détachement du coupon de 12 50 qui a lieu aujourd'hui.

La rente italienne est faible à 59 40.

Les Autrichiens et les Lombards sont sans changement.

Trois heures. — Nos rentes clôturent aux cours les plus élevés de la journée ; le 3 0/0 fait 58 45, le 5 0/0 92 40, et l'Emprunt nouveau 93 72.

BOURSE DE LILLE DU 6 FÉVRIER

FONDS DE L'ÉTAT	
Rente 3 0/0	58 15
Rente 4 1/2	84 25
Rente 5 0/0	92 50
Emprunt 5 0/0 1872. 6350 payés	93 30
OBLIGATIONS DES VILLES.	
Paris 1855-1860	420 ..
Paris 1865	455 ..
Paris 1869	283 15
Paris 1871	250 ..
Lille 1860	94 75
Lille 1863	84 ..
Lille 1868	412 50
Roubaix et Tourcoing,	37 ..
Amiens	94 75
Dunkerque	515 ..
Département du Nord	83 ..
CHEMINS DE FER	
Actions Nord.	1011 25
id. Lyon.	890 ..
id. Orléans	840 ..
id. Lille à Béthune.	300 ..
id. Nord-Est français	246 ..
Obligations Nord	281 ..
id. Lyon fusion anciennes	274 50
id. Lyon fusion nouvelles	272 50
id. Orléans.	279 ..
id. Midi.	273 25
id. Ouest 3 0/0.	269 75
id. Est 3/0 0.	270 ..
id. Lille à Béthune..	240 ..
id. Lille à Valenciennes.	212 50
VALEURS LOCALES	
Caisse de Lille, Verley-Decroix.	540 ..
Caisse de Roubaix Decroix-Vernier,	500 ..
Caisse d'escompte Pérotet Ce.	590 ..
id. actions nouvelles 125 versés.fr.	525 ..
Créditindus. et de Dépôts du Nord	480 ..
Comptoir commer Devilder et Ce.	510 ..
Gaz de Wazemmes	1400 ..
Le Nord,assuran. contre l'incendie	1551 25
Caisse Platel et Ce,act.de 500,250 p.	510 ..
CHARBONNAGES	
Auchy.	537 50
Azincourt..	400 ..
Bruay.	7800 ..
Bully-Grenay (le sixième)	980 ..
Carvin.	1710 ..
Courrières.	25000 ..
Douchy	4650 ..
Escarpelle.	3200 ..
Ferfay anc.	2500 ..
id. actions nouv.	2500 ..
Aniche douzième	....
Lens.	22500 ..
Meurchin porteur.	1425 ..
d. nominatif.	....
Liévin (Action libérée).	5000 ..
Vendin..	1015 ..
Vicoigne et Nœux.	15575 ..

COURS DES HUILES DE LILLE DU 6 FÉVRIER

	Huiles l'hectolitre		GRAINES l'hectolitre		TOURTEAUX les 100 Kil	
Colza........	73. 50	... ..	23 ..	26 ..	18 ..	19 ..
— épur.p.	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillet b. g.	... ..	... ..	38 ..	41 ..	.. ..	.. ..
— Rousse.	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	... ..	... ..	19 ..	21 ..	19 ..	.. ..
Chanvre	... ..	... ..	.. ..	.. ..	18 ..	.. ..
Lin pays	73 50	... ..	25 ..	27 ..	29 ..	30 ..
Lin étrang	... ..	... ..	24 ..	26 ..	26 ..	28 ..

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DE LILLE DU 5 FÉVRIER

SUCRES	Cote officle	Cours comm	Demande	offert
Sucre indigène bon 4 88 dito.	83 75	.. ..	... ..	... ...
— en pain, 6 Kil. B. 1.	... ..	56 ..	... ..	... ...
Grains	155	... ..	... .	.. ...
3/6 betterave disponible	64	... ..	... ..	... ...
— — courant	... ..	... ..	... ..	... ...
— fin 1re qualité disponible	.. ..	... ..	... ..	... ...
— courant	... ..	61 50	... ..	... ...
— Mélasse disponible	... ..	... ..	.. ..	... ...
4 premiers	... ..	... ..	44 ..	... ...
— — 4 derniers	... ..	... ..	44 ..	65 ...
— — 4 d'été	... ..	60 50	... ..	... ...
— — 4 premiers	... ..	58 ..	... ..	... ...